

COMMUNAUTE DE COMMUNES SERRE-PONCON VAL D'AVANCE
33, RUE DE LA LAUZIÈRE
05230 LA BATIE NEUVE

DELIBERATION
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE ORDINAIRE DU MARDI 07 DECEMBRE 2021

Membres en exercice : 33

Membres présents : 26

Procurations : 6

VOTES : 32

Pour : 32

Contre : 0

Abstention : 0

N° 2021/7/30

L'an deux mille vingt-et-un, le sept du mois de décembre à 18h30, se sont réunis dans le lieu ordinaire de leurs séances, les membres du conseil communautaire de la Communauté de Communes Serre-Ponçon Val d'Avance (CCSPVA) sous la présidence de Monsieur le Président, Joël BONNAFFOUX, dûment convoqués le premier décembre 2021.

Présents

Mesdames et Messieurs ACHARD Liliane, AUBIN Daniel, BARISONE Sébastien, BETTI Alain, BONNAFFOUX Joël, BOREL Christian, BREARD J. Philippe, CARRET Bruno, CESTER Francis, CHIARAMELLA Yves, CLAUZIER Elisabeth, DURIF Marlène, EYRAUD Joël, FACHE Valérie, KUENTZ Adèle, LESBROS Pascal, LEYDET Gilbert, MAENHOUT Bernard, MICHEL Francine, OLLIVIER Vincent, RENOY Bernard, ROUX Lionel, SARRAZIN Joël, SARRET Jean, SAUNIER Clémence et SPOZIO Christine.

Excusés

Mesdames et Messieurs BAILLE Juliette, BONNAFFOUX Luc, ESTACHY Jean-François, NICOLAS Laurent, PARENT Michèle, SAUMONT Catherine et SEIMANDO Mylène.

Procurations

Mme BAILLE Juliette donne procuration à M. LESBROS Pascal ;
M. BONNAFFOUX Luc donne procuration à BOREL Christian ;
M. ESTACHY Jean-François donne procuration à M. CESTER Francis ;
M. NICOLAS Laurent donne procuration M. EYRAUD Joël ;
Mme PARENT Michèle donne procuration à M. SARRET Jean ;
Mme SEIMANDO Mylène donne procuration à Mme SPOZIO Christine.

Madame SPOZIO Christine est élue secrétaire de séance.

Objet : Dispositif d'accompagnement pour les territoires de montagne en transition « Avenir Montagnes » - Mise en place du programme.

Le programme « Avenir Montagnes Ingénierie », piloté par l'Agence nationale de la cohésion des territoires, et financé avec la participation de la Banque des territoires, accompagne les acteurs de la montagne (collectivités, acteurs socio-économiques) dans le développement économique, la préservation de leur patrimoine naturel et l'adaptation nécessaire au changement climatique.

Ce programme vise à apporter un appui opérationnel aux territoires de montagne désirant repenser leur stratégie de développement vers un tourisme plus diversifié et durable, respectueux de la biodiversité et des paysages, sobre en ressources naturelles et foncières.

Le périmètre proposé dans le cadre de la candidature à cet accompagnement est celui de la Communauté de Communes de Serre-Ponçon, de la Communauté de Communes de Serre-Ponçon Val d'Avance, ainsi que des communes du Lauzet sur Ubaye et de Ubaye Serre-Ponçon. C'est cependant la Communauté de Communes de Serre-Ponçon qui portera administrativement le programme.

La convention d'adhésion au programme « Avenir Montagnes Ingénierie » du territoire « Serre-Ponçon » a donc ainsi été rédigée sous cette forme par la Communauté de Communes Serre-Ponçon.

La destination Serre-Ponçon a été reconnue destination infrarégionale par la Région SUD en janvier 2020. En effet, le lac porte l'identité du territoire et structure la destination notamment en été. La diversification des activités vers un tourisme plus durable autour du lac doit ainsi être menée dans une démarche de coopération entre les territoires qui se partagent ses berges : les Communautés de Communes de Serre-Ponçon Val d'Avance, Serre-Ponçon ainsi que les Communes de Lauzet sur Ubaye et d'Ubaye Serre-Ponçon.

Les collectivités partenaires souhaitent ainsi se doter d'une ingénierie commune afin d'accompagner la conception, la mise en œuvre et d'assurer le suivi d'une stratégie de développement touristique en transitions à l'échelle du pourtour du lac. Cette stratégie commune doit ainsi répondre aux grands enjeux du territoire et tendre vers une offre touristique plus durable et résiliente sur le territoire Serre-Ponçon.

La stratégie du territoire est d'optimiser le potentiel de la destination Serre-Ponçon afin de mettre en exergue le patrimoine naturel et culturel exceptionnel du territoire, inciter les flux de clientèle sur le territoire, être plus visible et mieux organisé, créer du lien avec l'extérieur, revaloriser et mettre en adéquation les équipements avec la demande de la clientèle. La stratégie devra surtout concilier la volonté de faire partager un territoire source de fierté et la nécessité de le préserver et de le protéger.

Les types d'accompagnement souhaités, en référence à l'offre initiale du programme telle qu'exposée seront les suivants :

- Diagnostics approfondis et accompagnements aux transitions ;
- Faire de la biodiversité un atout de développement local ;
- Rénovation et transformation du parc d'hébergements touristiques et de loisir ;
- Développement des mobilités durables du premier ou du dernier kilomètre ;
- Valorisation de la ressource forestière en appui au tourisme ;
- Développement d'une offre sportive pleine nature diversifiée.

Les mesures clés du programme sont :

- Le recrutement d'un Chef de Projet pour accompagner la conception, la mise en œuvre et assurer le suivi du projet ;
- La mutualisation et le partage des expériences entre collectivités et entre massifs ;
- Un soutien en ingénierie par un accès à des offres thématiques.

Le territoire de projet prévaudra, permettant ainsi de retenir par exception d'autres territoires déjà constitués et d'inclure la diversité des modes de gouvernance et les spécificités propres à chaque massif. Ainsi les projets sélectionnés pourront être portés par des collectivités territoriales (EPCI ou réseau constitué de communes) ou par d'autres acteurs (syndicat communal ou syndicat mixte, etc.) à l'échelle de territoires qui leur semblera la plus pertinente, en privilégiant les territoires déjà constitués tels que les espaces valléens, PETR, parcs.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- Approuve l'exposé de Monsieur le Président ;
- Autorise la Communauté de Communes Serre-Ponçon Val d'Avance à mettre en place le dispositif d'accompagnement pour les territoires de montages en transitions « Avenir Montagnes » ;
- Autorise le président à signer la convention jointe à la présente délibération ;
- Autorise le Président à signer tous les documents relatifs à ce dossier et à engager toutes les démarches nécessaires à sa mise en œuvre.

Fait et délibéré, les jours, mois et an susdit.

Certifié exécutoire
Compte tenu de la transmission en préfecture le 09 décembre 2021
Et de la publication le 14 décembre 2021

Monsieur le président,

Joël BONNAFFOUX.



Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Marseille dans un délai de deux mois à compter de la date exécutoire.